Certifié conforme à l'original produit

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES

Édition Chronologique n° 33 du 29 avril 2022

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION N° 534/ARM/EMM/ORT

portant création du centre de formation au renseignement de la marine.

Du *19 avril 2022*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE :

Pôle "performance et synthèse"

DÉCISION N° 534/ARM/EMM/ORT portant création du centre de formation au renseignement de la marine.

Du 19 avril 2022

NOR A R M B 2 2 0 0 9 3 3 S

Classement dans l'édition méthodique :
BOEM 112.7.

Référence de publication :

La ministre des armées,

Vu l'arrêté N° 1257/ARM/EMM/PS/ORT du 22 juillet 2021 fixant la liste des formations administratives relevant du chef d'état-major de la marine ;
Vu l'instruction N° 14/DEF/EMM/ORJ du 24 juin 2010 relative à l'exercice du commandement et à l'organisation des forces maritimes et des éléments de force maritime ;
Vu l'instruction N° 26/DEF/EMM/ORG du 14 janvier 2016 relative aux missions et à l'organisation de la force d'action navale ;
Vu l'instruction N° 10/ARM/EMM/ORT du 1er décembre 2017 relative à la subordination des organismes de formation de la marine ;
Vu l'instruction N° 99/ARM/EMM/ORT du 14 novembre 2018 relative au statut des unités de la marine et à la désignation au commandement ;
Vu la décision N° 1338/ARM/EMM/ORT du 30 juillet 2018 portant changement de périmètre, d'appellation et d'autorité organique du « centre de renseignement de la marine » création du « centre de renseignement et de guerre électronique de la marine » ;
Vu la décision du 30 septembre 2021 portant délégation de signature (état-major des armées) (JO n° 230 du 2 octobre 2021, texte n° 12),

Décide :

Article premier.
Création.

La formation « centre de formation au renseignement de la marine » (CFRM) est créée à compter du 1er septembre 2022.

Article 2.
Organisation.

Basé à Brest, le centre de formation au renseignement de la marine est un service simple de type S1 rattaché à la formation administrative « centre de renseignement et de guerre électronique de la marine (CRGE Marine) ».
Le chef du centre est un officier et est directeur.
L'autorité organique du centre de formation au renseignement de la marine est exercée par l'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN).
Le centre de formation au renseignement de la marine est placé sous l'autorité fonctionnelle du directeur du personnel militaire de la marine (DPMM).

Article 3.
Automatisation.

Clair libellé de l'unité : Centre de formation au renseignement de la marine
Code d'identification : 05UI0BC
Implantation géographique : Brest - France

Article 4.
Publication.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,

Stanislas de la MOTTE.